



**COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 25 AVRIL 2017**

Le mardi 25 avril 2017 à 19h30, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocation à eux adressée, le mercredi 19 avril 2017 par le Maire du 19^e d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, AMORY, Mme BARANDA, M. BOHBOT, Mme BROSSSEL, MM. CHICHE, DAGNAUD, Mmes FUCHS, GAILLANNE, M. GAU, Mmes GRAPIN-DAGORNO, GUY, JEMNI, M. JOMIER, Mme KONE, MM. LAPEYRE, LERT, Mmes MERZI, MINDAY, MM. NORDMAN, M. PENINO, POUDIOT, Mme SOLANS MM. THEBAULT, WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

Mme FILOCHE à M. NORDMAN, M. MADEC à M. DAGNAUD et Mme MALAI à M. LERT.

Absent-e-s excusé-e-s :

M. CHERFA, DAOUDA-KOUADIO, Mmes DAREAU, GAUTREAU, MM. GIANESINI, JOURNO, KOCH, Mme LANIESSE, MM. MABILEAU, NAWROCKI, Mmes ONGHENA, RAMOUL, RICHARD, M. TINTI.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD ouvre la séance en saluant le public présent, et invite les participants à observer une minute de silence en hommage à Xavier JUGELÉ, le gardien de la Paix assassiné dans l'exercice de sa mission sur les Champs-Élysées, le 20 avril dernier.

Dans ce contexte de gravité, M. DAGNAUD souligne la participation en progression enregistrée lors du premier tour des élections présidentielles, notamment dans l'arrondissement. Par ailleurs, ces résultats ont marqué le recul de l'extrême droite. Il remercie particulièrement les Président-e-s, assesseur-e-s ainsi que l'ensemble des agent-e-s mobilisé-e-s pour la bonne tenue de ce scrutin et appelle à une participation massive à l'occasion du second tour, le 7 mai prochain.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. D192017011 Désignation de la - du Secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 25 AVRIL 2017.

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD propose que M. GAU soit désigné Secrétaire de séance. M. GAU accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD met le projet de délibération aux voix.
M. GAU est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

- Nombre de votants : 26 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192017012 Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 14 MARS 2017.

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le compte-rendu au vote.

Le compte-rendu de la séance du 14 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 26 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

3. D192017014 Adoption du compte administratif de l'état spécial du 19^e arrondissement pour l'exercice 2016.

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD Mmes JEMNI, Mme GRAPIN-DAGORNO.

M. DAGNAUD propose que Mme JEMNI préside la séance pour ce point de l'ordre du jour. Le Conseil accepte cette désignation à l'unanimité.

- Nombre de votants : 26 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour la désignation : 26 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre la désignation : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme JEMNI présente le compte administratif, pour l'année 2016. Celui-ci affiche un taux d'exécution de crédits convenable de 90% au global. La dotation de gestion locale avec 93,5 % d'exécution des 14,6 millions d'euros de crédits ouverts, démontre que le budget alloué au 19^e arrondissement pour ces équipements de proximité est provisionné de façon sincère. Dans tous les arrondissements, lors de la Commission dédiée au budget supplémentaire, on a observé que la fiabilité de la prévision des fluides était encore faible. En effet, l'eau des écoles représente à elle seule un déficit d'exécution par rapport à ce qui avait été budgété en 2016, à savoir 200 000 euros.

La diminution de l'exécution budgétaire sur la dotation d'animations locales et d'investissement s'explique par les nombreux chantiers de travaux et d'aménagement qu'ont amené les directions opérationnelles. Malgré de nombreux efforts, il n'est pas toujours possible, de mener à bien, et sans délai, toutes les opérations.

Des tableaux annexes permettent de comparer ce compte administratif avec celui des années précédentes, par grand type d'équipement et par nature comptable. Des éléments de langage plus précis ont également été fournis aux membres du Conseil d'arrondissement. L'an passé la Ville a souhaité que les élus soient informés de l'utilisation des crédits alloués au titre des investissements, d'intérêt local et localisés. Chacun dispose de la liste des diverses dépenses effectuées au titre de la programmation validée par M. Le Maire, visant à entretenir, habiliter, moderniser, voire même augmenter les équipements publics municipaux disponibles en bâti,

voirie et espaces verts. A titre informatif, seul le compte administratif doit faire l'objet d'un vote.

Mme JEMNI remercie les services déconcentrés, la Direction générale des services et en particulier le service de l'État spécial.

Mme GRAPIN-DAGORNO note un taux d'engagement global sur les commandes passées qui est en retrait sensible cette année puisqu'il s'établit à 94,4 % alors qu'il était de 96,1 % pour 2014 et de 97,3 % pour 2015. Le taux d'exécution est également en baisse (moins de 90 % cette année). En ce qui concerne la dotation d'investissement, comment expliquer les faibles taux d'engagement : 54,6 % et d'exécution : 37 % ?

Mme JEMNI répond qu'il y a de plus en plus de chantiers. On ne peut que s'en féliciter. Malgré les efforts des différentes directions et les moyens mis en œuvre, les taux d'engagement et d'exécution ne sont pas à leur plus haut niveau, particulièrement en matière de calendrier mais aussi en matière de prévision et de livraison. Sur ces points, il est fait preuve de vigilance afin d'améliorer le taux d'exécution.

M. DAGNAUD indique que ces opérations d'investissement se déroulent sur plusieurs exercices, ce qui explique ces fluctuations.

Mme JEMNI préside les débats

[Sortie de M. DAGNAUD]

Mme JEMNI soumet le compte administratif 2016 de l'État Spécial au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 24 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 22 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre la désignation: 0
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de non participation au vote : 2 (M. BOHBOT et Mme GRAPIN-DAGORNO)

[Entrée de M. DAGNAUD et de Mme GAILLANNE]

4. 2017 DFPE 24 Subventions (6 000 euros) et conventions avec l'associations « A l'adresse du jeu » (Montreuil 93) pour le fonctionnement d'un café jeux proposant des activités partagées (19^e).

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI.

Mme JEMNI rappelle que cette délibération ainsi que l'attribution de cette subvention ont fait l'objet d'une année d'étude. Elles permettent de rouvrir l'ex Café des Enfants, situé 29 bd d'Algérie, qui avait fermé en 2016. Durant ce laps de temps, ce travail a été mené avec différentes directions, le Cabinet de Mme VERSINI, Mme Colombe BROSSEL et la politique de la Ville afin de trouver une nouvelle association. « A l'adresse du jeu » est une association connue, très compétente en matière de petite Enfance, elle travaille particulièrement à l'ouverture de ludothèques et à la mise en œuvre d'animation de l'espace public. Elle dispose d'un certain nombre de sites en Seine Saint-Denis mais est aussi connue pour le travail qu'elle réalise place de la République. Il est prévu que ce nouveau café ouvre ses portes au mois de juin, les mercredis, jeudis, vendredis et samedis après-midi. De nombreux créneaux feront l'objet de groupes de travail comme la fonction parentale, l'intergénérationnel, les adolescents et, de manière globale, les familles. Ce projet s'inscrit aussi dans une dimension participative avec les habitants grâce à un comité de pilotage qui, grâce à ces actions, associera les volontaires. Cette première année, à partir du mois de juin, ce café sera ouvert tout l'été.

M. DAGNAUD rappelle l'engagement collectif pour assurer une nouvelle vie à l'ancien Café des enfants du Danube qui a marqué l'histoire du quartier et auquel les habitants ont rappelé leur attachement. Il remercie l'ensemble des élu-e-s de l'équipe municipale qui s'est mobilisée pour rendre ce projet possible. C'est un engagement qui sera tenu conformément à ce qui avait été annoncé auprès des habitant-e-s et des différents acteurs et actrices de ce quartier.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 3 pouvoirs écrits
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, M. CHICHE et Mme Séverine GUY, co-rapporteur-e-s :

5. 2017 DFPE 175 Mise à disposition d'une parcelle de terrain (19^e) en vue d'installer et d'entretenir un jardin d'agrément et pédagogique. Convention avec l'association K'Ibass.

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. CHICHE.

Pour M. CHICHE, le budget participatif donne lieu à des réalisations concrètes sur l'arrondissement, il existe d'ailleurs plusieurs délibérations concernant ce domaine. Il valorise le travail fait par Mmes Halima JEMNI et Séverine GUY, et aussi par les habitants puisque le diagnostique a été effectué en lien avec eux. C'est une démarche qu'il convient de saluer. C'est aussi une des futures réalisations du budget participatif que M. CHICHE tenait à valoriser lors de cette séance

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 3 pouvoirs écrits
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

M. Mahor CHICHE et Mme Karine GAUTREAU, co-rapporteur-e-s :

6. 2017 DDCT 41 Autorisation de financement sur le budget participatif 2016 de la rénovation et aménagement de sept locaux associatifs (167 963 euros).

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. CHICHE

M. CHICHE indique que le budget participatif est à nouveau à l'honneur et, en particulier, les quartiers populaires puisque il y a une enveloppe parisienne de 30 millions d'euros. 2,5 millions d'euros ont été affectés depuis 2 ans au 19^e arrondissement grâce au travail de Mme Colombe BROSSEL et à celui des élu-e-s. La question de la réhabilitation ou du réaménagement de locaux associatifs posaient des difficultés pour trouver des financements mais cela ne faisait pas partie des dispositifs existant au démarrage du budget participatif. Cet exemple démontre que ce mode de budget s'améliore d'année en année. Il y a un budget participatif classique qui permet aux associations de financer soit leurs rénovations ou soit l'acquisition de locaux. Pour le

19^e arrondissement, il existe [pour le moment] la Maison des Copains de la Villette et le 156 rue d'Aubervilliers qui vont bénéficier d'importants travaux. C'est aussi un moyen de démontrer comment le budget participatif est un levier dynamisant la vie associative locale.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Mahor CHICHE et Mme Aurélie SOLANS, co-rapporteur-e-s :

7.2017 DU 97 Dénomination place Charles Monselet (19^e).

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD, et Mme SOLANS.

Mme SOLANS se réjouit de la dénomination de cette place. Tout a commencé lors d'une marche exploratoire sur la propriété de la Porte des Lilas, avec le Conseil de quartier, Mme Sophie MINDAY et les représentants du service de nettoyage. Ce jour-là, à la demande du groupe d'animation, la marche se termine sur cette petite place sans nom. L'endroit est plutôt sale, envahi de pigeons. A cette heure de la journée, la lumière est belle et le point de vue dominant la ville, agréable. Chacun se dit alors que l'endroit mérite d'être embelli, d'offrir au quartier l'opportunité d'en faire un lieu de respiration et de convivialité. Une fête de quartier est organisée, On se mobilise pour la propriété des lieux avec une matinée de nettoyage participatif. L'idée fait son chemin... La Mairie se mobilise elle aussi, avec le projet *Du vert près de chez moi*, concrétisé par de grands bacs de plantes entretenus par des riveraines, le soutien et l'expérience des jardiniers du « *Moissonneur des Lilas* » et du *Petit jardin d'Eugénie*, deux jardins partagés proches. Les animations *Bouge l'Été* s'installent en 2016 et une fontaine est programmée à cet endroit par Eau de Paris. Les services de la Propreté se mobilisent et répondent présents. Le budget participatif fait le reste en donnant au Conseil de quartier le moyen de réaliser le projet par l'amélioration de la circulation piétonne et la création d'espaces de loisirs pour tous les âges. Ce projet, regroupé l'année dernière avec d'autres projets similaires de quartiers populaires, est adopté par les Parisien-n-e-s au budget participatif 2016. Entre-temps, il convenait de nommer cette place. Dans le cadre de sa requalification complète, et les travaux du Tramway, cette place a toujours été nommée Charles Monselet, du nom de la rue qu'elle longe. La requête du groupe d'animation, appuyée par le soutien de Mme SOLANS, a été de la nommer par le nom qu'elle portait de fait. Pour les habitants de ce quartier qui a subi tant de transformations et de changements ces 50 dernières années, il s'agit d'une continuité.

Charles Monselet naît à Nantes le 30 avril 1825 et meurt à Paris le 19 mai 1888. Il est enterré au cimetière du Père Lachaise. Écrivain, rédacteur en chef et fondateur du journal *Le Gourmet*, il est surnommé le roi des gastronomes par ses contemporains. Puisqu'il donna son nom, à un concours de gastronomie, à Nantes, on peut gager que cette dénomination inspire des projets sympathiques pour l'amélioration de ce petit coin de ville.

Pour M. DAGNAUD, c'est une occasion supplémentaire de rappeler l'implication utile des conseils de quartiers et des habitant-e-s dans l'aménagement de l'espace public et pour rendre vie à des sites isolés comme celui-ci. Il se réjouit par avance de l'invitation gastronomique qui nous est lancée par le choix fédérateur de cette dénomination.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0 Nombre de non participation au vote : 0

[Entrée de Mme GUY]

M. Éric THEBAULT, rapporteur :

8. 2017 DAC 138 Subvention (6 000 000 euros) et avenant avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris (19^e).

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, BOHBOT, M. THÉBAULT.

M. BOHBOT a remarqué la montée en puissance de la subvention publique pour cet établissement. En 2015, on dispose du compte de résultat faisant apparaître un taux de subventions de 29 %. On comprend que sur les 9 millions d'euros il y a les 6 millions de la Ville de Paris pour un montant de produits avoisinant les 30 millions et demi d'euros. Les résultats pour l'année 2016 ne sont pas encore disponibles mais on dispose du budget prévisionnel pour 2017 dont le montant de produits avoisine celui de 2015 avec 32 millions d'euros. Quant au montant de subventions, il passe à 15 millions d'euros, ce qui représente quasiment la moitié du total des produits. Comment expliquer cette montée en puissance de la subvention publique sur le fonctionnement de la Philharmonie de Paris ?

M. THÉBAULT acquiesce aux propos tenus par M. BOHBOT et admet que cette délibération n'est pas simple à lire. La raison en est simple : elle est due au passage de la structure associative, à l'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial). La part de l'État n'est pas incluse dans ce qu'on distingue, seule celle de la Ville est visible. Ces écarts sont, en réalité, des écarts d'écriture et d'engagement. Il n'existe pas d'écarts de différence d'engagement entre les années 2015, 2016 et 2017. Le ratio Ville/État demeure identique.

M. DAGNAUD confirme que l'engagement de la Ville est total dans la montée en puissance de la Philharmonie de Paris, dans la stricte conformité aux engagements publics pris lors de son lancement. Il rappelle les records d'affluence, et se réjouit de la nouvelle géographie du public de la Philharmonie. Le renouvellement de ce public était un des enjeux majeurs du choix de son implantation à la Porte de Pantin ainsi que son rajeunissement. Ce sont des succès importants, confirmés tout au long de cette année, et qui devraient se poursuivre.

M. DAGNAUD est très heureux de voir se multiplier les partenariats avec des associations et établissements scolaires du 19^e arrondissement, mais pas seulement, puisqu'il s'agit là d'une implantation à rayonnement bien plus large.

Il évoque aussi la tension qui pèse sur les équipes de la Philharmonie qui doivent, avec des moyens humains extrêmement mesurés, faire face à un succès public qui se confirme dans le temps. Lors du récent conseil d'administration de la Philharmonie, les représentants du personnel ont fait valoir que, quels que soient leur enthousiasme et leur engagement, accompagner cette magnifique réussite n'en est pas moins un processus exigeant.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

[M. DAGNAUD propose de voter l'ensemble des délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'inscription pendant la séance, en réservant à chaque groupe la possibilité de moduler son vote si besoin]

M. Roger MADEC, rapporteur :

9. 2017 DLH 82 Réalisation 145 avenue Jean-Jaurès (19^e) d'un programme de création d'un logement PLAI par SNL -Prologues.

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

10. 2017 DLH 105 Renouvellement de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLA-I et PLUS à contracter par Élogie-Siemp (29 670 953 euros).

Élu-e-s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

11. 2017 DU 65 Cession à SNL - Prologues de 6 lots de copropriété pour logements sociaux (1^{er}, 4^e et 15^e) et, en sa qualité d'emphytéote, de 33 lots de copropriété (10^e; 11^e, 15^e, 17^e, 18^e et 19^e).

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

12. D192017013 Mise en place d'un verger au sein du jardin partagé situé au 36 quai de la Marne (19^e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association « Espace 19 ».

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

13. 2017 DFPE 137 Subvention (52 127 euros) et avenant n° 1 à l'association Grenadine et Menthe à l'Eau (19^e), pour la crèche parentale (19^e).

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

14. 2017 DFPE 138 Subventions (46 180 euros) et avenant n° 1 à l'association Les Rugissants (19^e), pour la Crèche La Maison des Lutins (19^e).

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adji AHOUDIAN rapporteur :

15. 2017 DDCT 42 Subvention (284 542 euros) à 44 associations porteuses de 64 postes d'adultes-relais.

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adjil AHOUJIAN et Mme Karine GAUTREAU, co-rapporteur-e-s :

16. 2017 DDCT 34 Subvention (224 359 euros) à vingt-et-une associations et deux bailleurs sociaux.

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

M. Jérôme AMORU, rapporteur :

17. 2017 DPSP 1 Subvention (226 630 euros) et conventions à 76 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2017.

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

M. Mahor CHICHE, rapporteur :

18. 2017 DAC 505 Subvention (1 950 euros) à trois associations d'anciens combattants et comité du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

M. Dan LERT, rapporteur :

19. 2017 DEVE 86 Communication sur le lancement d'appel à projets « éducation et enseignement de la biodiversité » - Subventions.

Ceci étant une communication au Conseil d'arrondissement, il n'est procédé à aucun vote.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur :

20. 2017 DASCO 71 Subventions (994 937 62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP.

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

21. 2017 DAC 27 Subventions (1 104 000 euros), avenants à conventions et convention avec les lieux de création et de diffusion (18^e et 19^e).

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

22. 2017 DAC 31 Contribution et subvention (4 850 000 euros), avenant à convention et convention avec l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19^e).

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
 - Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

23. 2017 Subvention (26 000 euros) et convention avec l'association Fêtart (19^e).

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

24. 2017 DAC 209 Subventions (21 500 euros).aux associations Ateliers d'artistes de Belleville, Ateliers de Ménilmontant et Ateliers du Père Lachaise associés (20^e).

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 2 (M. BOHBOT, Mme ONGHENA)
- Nombre d'abstentions : 0

25. 2017 DAC 669 Subventions (580 415 euros).Subvention (49 500 euros) à six associations au titre de l'aide au court métrage.

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Sergio TINTI, rapporteur :

26. 2017 DJS 19 Subventions (21.120 euros) à 14 associations sportives locales (19^e).

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

27. 2017 DJS 69 Subventions (192 000 euros) et conventions à 7 associations locales (19^e).

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

28. 2017 DJS 161 Demande de subventions auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour divers équipements.

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Sergio TINTI et Mme Tatiana POUDIOT co-rapporteur-e-s :

29. 2017 DJS 173 Demande de subventions auprès du Centre National pour le Développement du Sport au titre de la mise en accessibilité PMR de 3 équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes.

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme. Andréa FUCHS, rapporteure :

30. 2017 DDCT 16 Subventions (202 000 euros) à 21 associations, conventions et avenants à conventions au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Vœu

31. V192017015 Vœu relatif à l'expérimentation d'un dispositif de prêt ou de location de vélos aux personnes âgées, présenté par François DAGNAUD, Roger MADEC, Sergio TINTI, Dan LERT et les élu-e-s de la majorité municipale et rapporté par Violette BARANDA et Sophie MINDAY.

Élu-e-s ayant participé au débat : M. DAGNAUD, Mme BARANDA, Mme GRAPIN-DAGORNO et Mme MINDAY.

Mme BARANDA examine ce vœu qui lui est personnellement cher. Il y a longtemps qu'elle avait remarqué ce dispositif en Espagne et au Canada. Par ailleurs, des études récentes démontrent que toutes les personnes d'un certain âge qui ont une activité manuelle ou physique, comme la pratique du vélo, ont moins de chances de développer rapidement des maladies de type Alzheimer. Paris a mis au cœur de ses préoccupations le bien-être des séniors au sein de l'environnement urbain avec, comme objectif, d'obtenir le label *Ville amie des aînés*, qui existe déjà au Canada, et attribué par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). C'est une initiative mondiale visant à aider les villes à se préparer vers cette nouvelle tendance. Le programme cible les facteurs environnementaux, socio-économiques qui influent sur la santé et le bien-être des personnes âgées. Il semble important d'intégrer la notion de vieillissement dans la planification urbaine et de créer un environnement urbain respectueux des personnes âgées, en termes d'espaces extérieurs, de participation à la vie sociale et citoyenne, en termes de transports et de modes de déplacements alternatifs. A Paris, les séniors de 65 ans et plus représentent près de 20 % de la population. Dans le même temps, Paris ambitionne de devenir la capitale mondiale du vélo au plan 2015-2020. L'objectif est d'atteindre les 15 % de déplacements à vélo. Cette pratique doit en principe s'adresser à tous les Parisien-nes de tous âges, donc aussi aux séniors. Ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Vieillir peut aussi signifier voir réduire progressivement ses capacités de mobilité. Les travaux de Sibertin introduits à Paris attestent qu'au-delà de 75 ans, la mobilité des parisien-ne-s se limite souvent aux consultations médicales et aux courses car ils ont peur des accidents et de la perte d'équilibre. Ceux qui faisaient du vélo n'en font plus. Les vélos à 2 roues n'offrent pas la stabilité dont ils ont besoin. Face à l'allongement de la durée de vie, le vélo a pour vocation de devenir un mode de transport comme les autres pour tous les Parisien-nes.

Quid des séniors ? Accompagner leur mobilité fait partie des engagements de la municipalité. Une expérimentation de la mise à disposition des modes de transports alternatifs doit être préconisée. Le vélo à 3 roues s'inscrit parfaitement dans ce cadre, rassurant, apaisant, permettant une plus grande mise à distance des motorisés et offrant la possibilité de chargement car ils ont souvent des paniers devant. Il peut s'adresser à toute personne à mobilité réduite ainsi qu'à celle n'ayant jamais fait de vélo. Pour ces raisons Mme BARANDA demande à ce que ce vœu soit voté.

M. DAGNAUD souligne qu'on a été amené à travailler collégalement sur ce vœu portant sur une étude de faisabilité.

En complément de ce qui a été dit par Mme BARANDA, Mme MINDAY ajoute que son groupe Écologistes et Citoyens a souhaité s'associer à ce vœu puisqu'il importe de pouvoir proposer à différents publics différents outils de mobilité. Il a bien été précisé que la pratique des cyclistes n'est pas égale selon les âges. Il n'y pas de statistiques précises pour les cyclistes. Mais l'Observatoire des déplacements à Paris sur les usagers de Vélib en a édité. La part des 56 ans et plus parmi les usagers du Vélib est seulement de 9 %, alors que cette tranche d'âge représente un tiers de la population parisienne. Les gens un peu plus âgés pratiquent moins le vélo. Il est possible qu'au-delà d'un certain âge il existe des phénomènes accrus de perte d'équilibre et que le vélo à 3 roues puisse, à terme, fournir une solution. Néanmoins, cette ambition est de permettre à tous de pratiquer le vélo et pas seulement aux jeunes gens sportifs. Cela doit aussi passer essentiellement par l'apaisement de la circulation en ville, (on se souvient d'un vœu demandant la généralisation des zones 30 dans le 19e arrondissement) et par des

aménagements dédiés comme les pistes cyclables. A la campagne, dans des villes de taille plus réduite, on voit des personnes de 85 ans et plus faire du vélo. Il est utile de pouvoir développer des offres complémentaires. Ce vœu va permettre la réalisation d'une étude afin de voir dans quelles conditions la Ville de Paris peut faire des propositions. En réponse à la question de la mobilité des seniors, le marché Vélib attribué depuis 10 ans à JC Decaux a été attribué à l'entreprise SMOOVE (du consortium franco-espagnol SMOOVENGO). Dans le cadre de ce marché, 30 % de la flotte sera constituée de vélos à assistance électrique, ce qui fournit une vraie solution pour la mobilité des personnes un peu moins sportives.

Mme GRAPIN-DAGORNO trouve cette idée intéressante mais avec un bémol. Afin de prévenir une hécatombe d'infarctus, ne faut-il pas, prévoir un test médical pour cette catégorie de personnes qui n'est pas forcément sportive ? Les personnes de 80 ans et plus dans les villages, sont souvent des gens ayant pratiqué le vélo toute leur vie et qui continuent.

Mme MINDAY répond sur ce point à Mme GRAPIN-DAGORNO que la dangerosité du vélo en ville est subordonnée à une circulation exponentielle. On peut envisager qu'à partir d'un certain âge, il y ait des tests d'aptitude pour la conduite automobile qui, pratiquée par des seniors en perte de capacité est autrement plus génératrice d'accidentologie. Mme MINDAY tient à faire passer le message selon lequel faire du vélo en ville n'est pas dangereux.

En conclusion, M. DAGNAUD remercie les intervenants de ces échanges sur le vélo « intergénérationnel », projet visionnaire et consensuel. Il propose d'acter cette concorde par l'adoption de ce vœu, pour une étude de faisabilité.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le présent vœu est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Délibérations départementales transmises au Conseil d'arrondissement pour information (non soumises au vote) :

32. 2017 DASCO 6-G Divers collèges parisiens -Subventions (188 090 euros).

33. 2017 DASCO 38-G Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (43 730 euros) et subventions (15 462 euros) pour 2017.

34. 2017 DASCO 39-G Collèges publics en cité scolaire- Fixation des tarifs de restauration et modalité de compensation financière.

35. 2017 DASCO 42-G Appropriation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2017/2027 proposé par la Région Île de France).

36. 2017 DASES 93-G Subventions (390 500 euros) et avenant avec 5 associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle.

37. 2017 DASES 109-G Subventions (152 000 euros) et conventions avec 6 associations pour le fonctionnement de 9 associations d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

38. 2017 DASES 122-G Subventions (20 000 euros) et conventions avec 4 associations pour des actions linguistiques et d'aide à l'insertion à destination de jeunes d'origine étrangère.


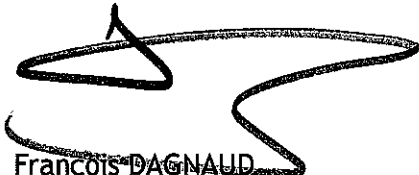
39. 2017 DASES 169-G Subvention (3 000 euros) et convention avec l'association La voie de la Lune (19°).

40. 2017 DASES 194-G Subvention (1 025 084 euros) relative au financement de 6 centres d'hébergement et de 2 résidences sociales, pour des femmes isolées en situation de précarité, des femmes victimes de violences.

41. 2017 DASES 205-G Subventions (1 000 euros) et conventions avec l'association Épicerie Courte Échelle.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 20h30.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue le mardi 23 mai 2017 à 19h30.

Le Secrétaire de séance	Le Maire du 19° arrondissement
 Gabriel GAU	 François DAGNAUD

